

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-propiétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DE L'ABONNEMENT

Pour deux mois.....	\$4.00
Pour six mois.....	9.00
Pour douze mois.....	16.00
Pour six mois.....	9.00

L'édition semi-quotidienne du Journal paraît les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS. On ne peut s'y abonner pour moins de six mois. Dans le cas des abonnés pour un temps indéfini, le retrait n'a lieu que sur avis donné à l'administration au moins un mois avant l'échéance du semestre courant, et après avoir soldé son compte.

On s'abonne directement aux bureaux du Journal, Haute-Ville, près de l'Archevêché.

TAUX DES ANNONCES

Six lignes.....	\$0.50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix.....	0.60
Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes.....	0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées jusqu'à 10 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

Toute annonce envoyée sans ordre sera publiée jusqu'à avis du contraire.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU

HELMBOLD,

Non-Rétention de l'Urine, l'Irritation, l'Inflammation de l'Utérus, la Vessie, ou des Rognons, pour la pierre dans la Vessie, pour la Maladie du Calcul, la Gravelle et toutes les Maladies de la Vessie, des Rognons, et de la Goutte.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU

HELMBOLD

Pour la faiblesse provenant d'excès. La constitution une fois affectée de la faiblesse organique requiert l'aide de la médecine pour raffermir le système et lui donner une nouvelle vigueur, ce que fait invariablement l'Extrait de Buchu de Helmbold. Si on ne s'astreint à aucun traitement la maladie peut dégénérer en consommation ou folie.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU

HELMBOLD

Pour les maladies particulières aux femmes ne peut être égale par aucune autre préparation, comme dans les rétentions, la suppression des évacuations périodiques, etc., et toutes les maladies inhérentes au sexe, soit qu'elles proviennent des habitudes de dissipation, des imprudences, ou dans le déclin ou le changement de la vie.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU

HELMBOLD

Fera disparaître radicalement du système les maladies provenant d'habitudes ou de dissipation, et cela à peu de frais, sans qu'il soit besoin de changer sa manière de vivre ou peu de chose; surpassant complètement ces remèdes désagréables et dangereux, tels que le mercure, qui sont administrés dans toutes ces maladies.

FAITES USAGE DE

L'EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU

HELMBOLD

Dans toutes les maladies de ces organes, soit chez les hommes soit chez les femmes, quel qu'en soit la cause, et quelque temps les temps. Il est agréable au goût et à l'odorat, immédiat dans son action et plus fortifiant qu'aucune autre des préparations de quinquina ou de fer.

Ceux qui souffrent par suite de constitutions brisées ou délicates, doivent se procurer ce remède immédiatement.

Le lecteur doit savoir que, quelque légère que soit l'attaque des maladies ci-dessus énumérées, il est certain d'affecter sa santé, sa puissance mentale et son bonheur.

Toutes les maladies ci-dessus requièrent l'aide d'un diurétique.

L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

Est le Grand Diurétique.

L'Extrait de Salsepareille

HELMBOLD

Génitrix des Scrofules, la Gale, la Teigne, le Mal de Tête, les Humeurs, les Boutons sur la Figure, l'Erysipèle et toutes les éruptions de quelque nature qu'elles soient, sur la figure et sur la peau; elle purge toutes les humeurs qui dégénèrent en maladie, elle enrichit le sang.

DONNE DE L'ÉCLAT AU TRINTE.

UN GRAND NOMBRE

Des pires maladies qui affligent le genre humain viennent de la corruption qui s'accumule dans le sang. De toutes les découvertes qui ont été faites pour purger le sang, aucune ne peut égaler par l'effet l'Extrait composé de Salsepareille de Helmbold. Elle purifie et renouvelle le sang, y destille la vigueur de la santé dans le système et purge les humeurs qui font la maladie. Elle stimule les fonctions salutaires du corps et chasse les désordres qui naissent dans le sang. Un tel remède sur lequel on peut se fier, a été longtemps recherché, et aujourd'hui pour la première fois, le public en possède un en l'efficacité duquel on peut croire. Notre espace ici n'admet pas de certifier par démonstration ses effets, mais l'essai d'une seule bouteille prouvera au malade qu'il a des vertus qui surpassent celles de tout autre remède.

Deux cuillères à thé de l'Extrait de Salsepareille, ajoutées à une pointe d'eau valent le breuvage de Lisbonne et une bouteille est égale à un gallon de Sirop de Salsepareille ou la décoction comme elle se fait ordinairement.

Ces extraits sont préparés d'après des principes scientifiques, en racine, et renferment la force complète des ingrédients. Un essai concluant sera une comparaison de leurs propriétés avec ceux qui sont donnés dans le Dispensaire des États-Unis.

LEUR USAGE EST ADMIS DANS L'ARMÉE DES ÉTATS-UNIS et sont aussi en usage général dans tous les Hôpitaux d'État et les Institutions sanitaires publiques dans tout l'univers; ainsi que dans les pratiques privées et sont considérés comme des remèdes précieux.

Ecrire directement à l'Entrepôt de Droguerie et de Compositions Chimiques de Helmbold, 594, rue Broadway, New-York, près de l'Hôtel Metropolitan, ou Depot Médical de HELMBOLD, 113, rue South Third, Assembly Buildings, Philadelphia.

Décrire les symptômes dans toutes les communications.

EN VENTE PAR TOUTES LES DRUGGISTES, PARTOUT. Venez garde aux Contrefaçons! DEMANDEZ LES REMÈDES

HELMBOLD.

Et n'en prenez pas d'autres.

JOHN F. HENRY ET Cie.,

303, rue Saint-Paul, Montréal, Agents Généraux pour le Canada.

18 fév. 1865. 234

PORTRAITS

Grandeur Naturelle,

FINIS EN COULEURS À L'HUILE. Et ayant toutes les qualités de peintures à l'huile, avec la fidélité de la photographie. Ceux qui font faire leurs portraits au moyen de la photographie évitent les inconvénients d'une pose longue et fatigante, chose tout à fait nécessaire pour obtenir un portrait en peinture par l'ancienne méthode.

M. DRYER, le peintre en portraits bien connu et employé, pour un temps limité, à l'atelier photographique de Liverpool, pour colorier les photographies, etc.

M. WILKINS, artiste, continue aussi à peindre à l'huile, couleurs à l'eau, etc., pour le même établissement.

Galerie Photographique de Liverpool, No. 17, rue Saint-Jean.

15 déc. 1864. 1920

Nous annonçons respectueusement à nos Pratiques

VOUDRONT FAIRE DES ACHATS

DURÉE DE NOS RÉPARATIONS

COMMENCÉES LE 1er DU COURANT,

QU'ILS POURRONT ENTRER

PAR LA

RUE DES FOSSES,

M. MOREAU, TAILLEUR.

COTÉ ET CATELLIER.

1er fév. 1865. 151

CADEAUX DE NOËL.

Les soussignés viennent d'acheter et offrent en vente à des Prix très Réduits.

Un Riche Assortiment de Marchandises Propres pour faire des Cadeaux de Noël et du Nouvel An!

Patrons de Robes en Soie unie et de goût, Popelines, Delaines, Wincey, Articles de Modes, Chapeaux de Femmes, Mantoux, Gilets, Châles, Manchettes, etc.

Le prix est marqué en chiffres distincts.

PAS DE SECOND PRIX.

BEHAN FRÈRES, (Ci-devant O'Neill et Behan.)

Commercial House, Québec, 22 déc. 1864. 1943

QUINCAILLERIE.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général que en sus du commerce de PLUMBERIE et de GARNITURES de toutes sortes (steam and gas fitting) qu'il a fait jusqu'ici, il a ajouté à son établissement un assortiment général de

QUINCAILLERIE

No. 5, rue Saint-Jean,

Où il a l'intention d'avoir toujours en mains un assortiment complet de FOURNITURE POUR MAISONS, QUINCAILLERIES GÉNÉRALES.

Ayant acheté tout le FONDS DE COMMERCE de M. W. M. EADON, il le vendra en lots, à la convenance des acheteurs, à des PRIX TRÈS RÉDUITS.

Le soussigné espère, par son attention aux affaires et vu ses prix modérés, mériter une part du patronage public.

N. B.—Les mécaniciens, les entrepreneurs et ceux qui tiennent maison, avant d'acheter ailleurs, verront qu'il est avantageux de faire une visite chez

A. PEEBLES,

Etablissement de Quincailleries générales, Plomberie et Garnitures de toutes sortes.

No. 5, rue Saint-Jean.

4 mars 1865. 312-1m

PROFITEZ DU BON MARCHÉ.

P. COUTURE et Cie.

37-41 rue de la Couronne 15-37

P. COUTURE et Cie.

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

37-41 rue de la Couronne 15-37

COMPAGNIE DE MONTREAL

De Steamers Océaniques.

HIVER 1864-65.

Passagers enregistrés pour London-derry ou Liverpool.

Des billets de retour sont accordés à des prix réduits

A LIGNE de cette Compagnie est composée des steamers de première classe suivants:

PERUVIAN, 2500 ton. Capt. Ballantine.

MORAVIAN, 2500 ton. " Dutton.

NOVA SCOTIAN, 2500 ton. " Wyllie.

NOVA AMERICAN, 1784 ton. " Brown.

DAMASCUS, 1500 ton. " Kerr.

ST-DAVID, 1600 ton. " Aird.

TRANSPORTANT LES MARCHANDISES DES ÉTATS-UNIS.

L'un des steamers mentionnés bas ou autres steamers partira de LIVERPOOL chaque JEUDI et de PORTLAND chaque SAMEDI, arrivant à Loch Foyle pour prendre à bord et débarquer les passagers qui iront à Londonderry ou qui en partiront.

Voici les dates de départ:

NORTH AMERICAN.....Samedi 25 février.

NOVA SCOTIAN....." 4 mars.

MORAVIAN....." 11 "

PERUVIAN....." 18 "

NOVA AMERICAN....." 25 "

Et chaque samedi succédera.

PRIX DE LA TRAVERSEE DE PORTLAND

CHAMBRE, \$72.50, \$75.50 et \$85.50, selon les accommodations.

D'ENTREPRISE, \$35.

On ne peut retourner de chambre si on ne paie d'avance.

Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté pour de plus amples informations s'adresser à

ALLANS, RAE ET Cie. Agents.

20 fév. 1865. 242

JOS. BENJ. TRUDELL

RELIEUR DU PARLEMENT.

No. 32, rue Saint-Jean, Haute-Ville, QUÉBEC.

Reliures de Goût exécutées en tout genre.

LIVRES DE COMPTES, ETC., ETC.

Une collection de spécimens peut être vue à l'adresse.

Québec, 11 janv. 1865. 41

NOUVEL ÉTABLISSEMENT

Meubles réparés à domicile.

MICHEL ROY, menuisier-ébéniste, informe ses amis et le public en général, qu'il a ouvert une boutique, à Saint-Roch, rue de l'Église, n. 5, où il sera en mesure d'exécuter avec soin et promptitude, tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Les personnes qui désireraient faire réparer leurs meubles à domicile, le trouveront toujours prêt à se rendre partout où on requerrera ses services. Il polit les meubles dans le genre français ou dans le genre anglais, et peint le bois dans tous les genres.

20 fév. 1865. 1143

Eau-de-Vie de la Compagnie des Vins

Eau-de-Vie Pale et Foncé, en tonnes, quarts, octaves et caisses, diverses marques, en douane ou droits payés.

22 fév. 1865. 261

LANE, GIBB ET Cie. Agents.

Thés nouveaux.

Par le St. David et le North American.

150 BOITES THE Souchong et Congou supérieur.

283 demi-boîtes Thé du Japon fin Vert et Incolore.

EN MAGASIN:

Hyson fin, Young Hyson, Gunpowder, Imperial et Hyson Twankay, par le Lettice Catherine.

22 fév. 1865. 262

LANE, GIBB ET Cie.

Sucres britanniques.

50 BOUCHES Sucres brillants choisis.

50 pains de sucre brillante de Cienfuegos, 25 de do de do de Barbados.

En vente chez

22 fév. 1865. 263

LANE, GIBB ET Cie.

En Vente.

100 BARILS Racine de Gingembre de la Jamaïque.

100 sacs Poivre.

50 balles Cane de Girofle.

15 caisses Macis.

500 caisses Huile d'Olive en fûts et chopines.

22 fév. 1865. 264

LANE, GIBB ET Cie.

Patins.

PAR l'Express, aujourd'hui, Patins montés en cuivre.

Patins du Club Skater, au magasin de la rue Saint-Jean.

21 fév. 1865. 258

CASEY ET Cie.

Huile de Charbon.

MEILLIEUX Huile Purifiée du Canada, en barils et caisses.

En vente chez

6 fév. 1865. 174

LEPAGE, LEMOINE ET Cie., 17, rue Saint-Jacques.

Fil de Magasin

30 DOZAINES Fil couleurs de fantaisie.

20 douz. FIL NOIR.

30 douz. Jute.

25 douz. Lignun blanc.

25 douz. Lignun noir.

En vente chez

17 janv. 1865. 65

M. G. MOUNTAIN.

Vermicelle et Macaron.

VERMICELLE de Provence très fin, en caisses.

Macaron de do do.

En vente chez

21 janv. 1865. 88

M. G. MOUNTAIN.

LIVRES DE MUSIQUE

PROPRES POUR DES

CADEAUX DE NOËL

ET DE LA

NOUVELLE ANNÉE.

Le soussigné offre en vente les LIVRES DE MUSIQUE suivants, tous magnifiquement reliés, et très convenables pour des Cadeaux de Noël de l'année.

L'Album de la Cour de Saint-James, Album de Noël de Coudé, le Livre d'Heures de Charles pour les Enfants, l'Album de Verdi, Sonates de Beethoven, complètes en un volume, Chansons de Mendelssohn sans paroles, 12e Messe de Mozart, Stabat Mater de Rossini, Elijah de Mendelssohn, Messiah de Handel, l'Égypte, et Judas Machabée, Création de Haydn, Mélodies Irlandaises de Moore, avec et sans paroles, le Musée Harmonique le Livre pour Piano-forte, Livre de Chants de Menestrels de Chastell, Livres de Chant, 1600 Chansons, Danse, etc., pour Violon, La Piste de Perles, le Mélodiste National.

Grands Portraits authentiques des grands maîtres, savoir: Beethoven, Mozart, Handel, et Felix Mendelssohn Bartholdy.

—ET—

Attendu de jour en jour par l'illustre, arrivé à Portland.

Un bel assortiment de Musique Nouvelle publiée récemment à Londres, le plus bel assortiment qui ait jamais été importé à Québec.

R. M. choisit cette occasion pour remercier ses nombreux patrons du patronage bienveillant qu'ils lui ont accordé depuis qu'il est dans cette ligne d'affaires, et les informe aussi que le public en général qu'il transporterait bientôt son magasin dans la maison vis-à-vis de celle qu'il occupe actuellement, et la maison vis-à-vis de celle qu'il occupe actuellement, et la maison vis-à-vis de celle qu'il occupe actuellement.

R. MORGAN, Marchand de Musique.

P. S.—Pianos de Steinway, Chickering et Fils, et John B. Dunham. On ne vend à cet établissement que de la Musique.

24 déc. 1864. 1953

A LOUER.

Possession au 1er mai prochain.

UNE MAISON DE CAMPAGNE (cottage) située au-dessus de l'église de Saint-Roch, dans le quartier de la Haute-Ville, entre la cuisine, et autres dépendances. Cette propriété est située à trois minutes du quai du steamboat, et elle est toute neuve et fraîchement peinte. S'adresser sur les lieux au propriétaire, M. H. HARRISON, ou au magasin, ou à JOHN SHAW, office de Benson et Cie., Québec.

8 mars 1865. 318-1

E. SIMARD, N. P.

CANADA.

QUÉBEC, 15 MARS 1865.

M. Galt vint soumettre, hier, le vote de crédit annoncé depuis quelques jours.

MM. Holton et Dorian, à leur habitude, firent autant de bruit que tous les chaudrons de Dodone; mais ce fut tout : *Vox et præterea nihil*. Ils n'osèrent pas même demander une division. A quoi eût-elle servi, du reste, si ce n'est à prouver leur impuissance ?

Le vote de crédit consistait en deux items importants : l'un de \$2,000,000, pour le service civil du reste des années 1864-65, et l'autre de \$1,000,000, pour la défense permanente du pays.

Le ministre des Finances annonça que rien du premier item ne serait dépensé pour des objets qui n'avaient pas encore été soumis à la considération de la Chambre. De sorte que ces \$2,000,000 couvriront les votes annuels pour les objets connus.

Les appropriations pour les objets de charité et pour l'éducation non prévus par la loi ne seront prises en considération que dans la session d'été, c'est-à-dire avant l'époque ordinaire de la distribution de l'argent voté; cela en vertu d'une promesse faite au parlement.

Il ne s'agit ici que des appropriations dont le paiement devra commencer à courir après le 30 juin prochain.

La somme requise pour le maintien de la police ordinaire sur la frontière est de \$25,000, et celle de la police secrète de \$42,000.

Les dépenses ordinaires de la milice s'élèveront à \$350,000.

M. Holton a joué, hier, même en se sur-faisant, le rôle de Torridrope, que nous lui avons si justement approprié, hier, et son *deportement* a été même plus admirable que d'habitude. « Vous violez la loi de comptabilité dont vous vous glorifiez tant l'année dernière. »

« M. GALT. — Comment donc ? Est-ce parce que nous demandons à la Chambre de nous mettre en moyen de payer la dépense nécessaire du service public ? »

M. Holton avec une emphase plus accentuée : « Vous passez par dessus la loi. » Tout cela serait parfaitement inoffensif si les cœurs fidèles de la bourse publique rendaient un service réel au pays en faisant veiller les représentants du peuple, chaque jour, jusqu'à 2, 3 et 4 heures du matin.

S'ils craignaient que leur conscience ne fût engagée par la politique ministérielle, ils avaient le plus sûr moyen de la sauver de toute atteinte en demandant une division et en faisant enregistrer leurs votes négatifs dans le journal de la Chambre.

Nous ne leur nions pas non plus le droit de parler dans une mesure raisonnable, et d'expliquer complètement leur pensée avant de voter; mais ce que nous leur nions c'est le privilège de parler toujours et de répéter mille fois précisément la même chose. Combien de milliers de lous n'ont-ils pas dépensé, par ce procédé, depuis le commencement de la session ?

Sur l'interpellation de M. Jos. Dufresne, M. Galt répondit que le vote des deux millions comprenait l'appropriation des chemins de colonisation.

M. Perrault, qui vit par l'appropriation aux sociétés d'agriculture, demanda tout naturellement si l'octroi ordinaire serait donné au bureau de l'agriculture. M. Galt lui répondit dans l'affirmative. Mais nous mettons en garde le Bureau contre le système qui a prévalu jusqu'ici.

Ce Bureau a pris, en violation de la loi, l'argent qui appartenait aux sociétés d'agriculture pour le donner au propriétaire d'un petit journal qui ne rend aucun service quelconque à nos populations rurales et où les mêmes choses se répètent sans cesse d'année en année.

Quelques-uns, en guise de renseignements agronomiques, on trouve de la politique comme suit en faire le propriétaire-rédacteur.

La discussion sur l'item de \$1,000,000 pour la défense permanente du pays, a eu plus de portée que la précédente. Le discours de M. Galt, qui a parfaitement satisfait la chambre, peut se résumer en ce peu de mots : « Nous devons aider, dans la mesure de nos forces, à la défense de notre pays; mais nous sommes trop pauvres pour soutenir seuls cette dépense surtout dans un cas de guerre avec nos puissants voisins. La mère-patrie doit faire pour nous ce qu'elle est prête à faire pour toutes les autres colonies, pourvu que nous fassions nous-mêmes notre juste part de sacrifices. »

Nous sommes, à l'heure qu'il est, en correspondance avec le gouvernement impérial afin d'établir le bilan des sacrifices réciproques à faire. Le gouvernement impérial propose de faire voter £200,000 stg., au parlement. Cela évidemment n'est pas assez. Nous nous demandons \$1,000,000 pour indiquer notre volonté de faire notre part; mais nous entendons ne pas dépenser un seul sou de cet argent avant de vous soumettre, dans la session d'été, le résultat de nos communications avec le gouvernement de Downing-street. »

Il était impossible de parler plus franchement, et aussi ses explications ont-elles parfaitement satisfait la Chambre.

M. le procureur-général Macdonald soumit à un comité de toute la Chambre son projet de loi relatif aux magistrats de police. La mesure passa sans encombre.

Plusieurs bills subirent leur seconde et troisième lecture. Les deux bills de la corporation ont été renvoyés au comité des bills privés où ils resteront jusqu'à la session d'été.

Le bill de la compagnie du Richelieu a

subi sa seconde lecture et a été renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

La Chambre s'est ajournée ce matin, sur les deux heures, après avoir accompli une besogne laborieuse et utile.

Nous traduisons l'article suivant du *Morning News* de St-Jean, Nouveau-Brunswick, du 6 mars, écrit après la lutte électorale qui a eu lieu dans le comté de Saint-Jean :

« Le résultat de la contestation pour la représentation du comté de Saint-Jean, dans l'Assemblée législative de la province, démontre que l'ignorance a remporté un triomphe temporaire sur l'intelligence, que le mensonge a été accepté par la majorité du peuple à la place de la vérité et que l'opposition à un changement constitutionnel effectif entrave la marche du progrès. Mais, en considérant les moyens employés par ceux qui inspirent les adversaires de la confédération pour remporter un succès temporaire, — car ce succès ne peut être considéré que comme temporaire, — le triomphe n'est pas aussi formidable que plusieurs se vantent qu'il le sera. C'est un succès dont l'intelligence croissante du peuple fera bientôt justice. C'est un succès que l'argent dépensé, quelque considérable qu'en soit la somme, ne peut rendre permanent, et encore moins accablant. C'est un succès auquel ni la négation de la vérité, ni la fausseté des faits, ni l'exercice de l'autorité sur les consciences des hommes, ne peuvent donner une longue existence. »

Un grand nombre d'électeurs dont les votes, vendant, ont contribué à donner la majorité aux hommes opposés au progrès, aux partisans de l'isolement, aux partisans indifférents de la connexion anglaise, aux avocats secrets de l'annexion à la république américaine, aux détracteurs des hommes dont le tact, l'énergie et le talent ont contribué à agrandir la somme des privilèges politiques du peuple de cette province si belle et si favorisée, et à augmenter sa prospérité commerciale et à développer, à un certain degré, ses abondantes ressources, regretteront bientôt que leurs votes et leur influence aient été mis en jeu pour entraver les roues du char du progrès. Ils ne manqueront pas de s'apercevoir que le projet qui nous est soumis nous donnerait dans les conseils de la nation nouvelle tout le pouvoir et l'influence que nous pourrions espérer d'exercer. Ils verront que ce projet nous laisserait le contrôle absolu sur nos propres affaires locales, et qu'il nous assurait, sur les fonds généraux, plus d'argent pour des fins locales que nous n'en recevons présentement, et cela sans aucune taxe additionnelle.

« Ils comprendront qu'il assurait pour cette Province la construction de deux grands ouvrages publics, dont le coût serait insignifiant comparativement à ce qu'ils obtiendraient si nous étions en dehors de la confédération, en admettant même, pour pousser l'argumentation plus loin que nos amis les Canadiens seraient disposés à négocier pour la construction de la grande voie intercoloniale sans l'union, et que les capitalistes seraient encouragés à accorder leur aide à la construction du chemin jusqu'à la frontière américaine, ou en admettant qu'on pourrait trouver un gouvernement dans cette Province assez fort pour construire le chemin comme une entreprise provinciale. »

« Ils remarqueront aussi que leurs votes ont été comptés autant de coups portés à la puissance anglaise sur ce continent, et à la stabilité et à la permanence de notre connexion avec notre bonne vieille mère-patrie, sous les plis du drapeau de laquelle nous avons si longtemps joui du contentement et de la sécurité. Ce sont là les sentiments qu'éprouveront les plus intelligents d'entre les électeurs qui ont donné la victoire aux anti-confédérés, quand la passion, les préjugés et les haines personnelles auront fait place à la froide raison, et quand ils s'apercevront que les grandes espérances que les anti-confédérés ont fait naître à propos des choses étonnantes qui seront offertes en dehors de la confédération, ne sont que de pures chimères et des mensonges. »

« Quand ils commenceront à reconnaître combien il sera impossible d'accomplir une union, grande ou petite, qui nous garantirait de si grands privilèges, de si grands avantages, et qui demanderait de nous si peu de sacrifices comme le projet sur lequel ils ont été appelés à porter un jugement; quand ils commenceront à comprendre l'impossibilité de construire le Western Extension ou le chemin de fer intercolonial sous le contrôle du gouvernement, ou de toute autre manière, aussi à bon marché sans l'union qu'avec l'union, quand ils comprendront pleinement quelle énorme somme ils empêchent de sortir du trésor impérial et de se répandre ici, combien ils ont eu peu de soucis des besoins et des exigences de la nation à laquelle nous appartenons, et combien peu de respect ils ont montré pour les désirs de Notre Souveraine et de son Conseil Exécutif, et pour ceux de tout le peuple des îles britanniques; et quand ils comprendront parfaitement combien leurs votes ont augmenté la force de la barrière qui entrave le progrès de nos grandes entreprises publiques d'une autre nature que les chemins de fer, alors ils commenceront à reconnaître combien leur position est fautive et jusqu'à quel point ils ont négligé les vrais intérêts du peuple. »

« Cependant, il n'y a pas lieu de se décourager. Il est probable que la marche du progrès ne sera pas arrêtée pendant aucun temps. Aucune grande réforme n'a été accomplie sans quelque échole temporaire; aucune grande victoire, dans les guerres anciennes ou modernes, n'a été remportée sans une lutte acharnée et sans renverser un grand nombre d'obstacles. Et il en est ainsi dans la présente circonstance. »

On lit dans l'*International* de Londres : « Nous apprenons de bonne source que la question du Canada vient d'occuper très-sérieusement l'attention du cabinet anglais. Deux opinions différentes ont été exprimées à ce sujet par les ministres. Lord Palmerston, lord Russell et les autres ministres politiques se sont prononcés en faveur de l'envoi de renforts militaires et maritimes au Canada, tandis que MM. Gladstone, Milner Gibson et Villiers, les ministres économistes, se sont opposés à cette mesure de toutes leurs forces. On assure que la majorité du cabinet était déjà en faveur de l'établissement d'une escadre anglaise sur les côtes du Canada, quand M. Adams a déclaré, il y a quelques jours, à lord Russell, que la flotte que les États-Unis ont sur le point d'établir sur les côtes canadiennes, ne doit servir que pour la police de ces côtes, pour empêcher de nouvelles invasions confédérées du Canada au Nord, mais que la mesure n'a rien de menaçant pour l'Angleterre. Par suite de cette déclaration, de nouvelles discussions du cabinet auront lieu, et M. Gladstone espère pouvoir empêcher la création d'une escadre sur les côtes canadiennes. »

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

CONFÉDÉRATION.

Séance du 9 mars 1865.

M. D. F. JONES. — La question de la confédération renferme de si grandes difficultés qui impliquent un changement entier à la constitution pouvant ou produire un grand dommage, ou un grand bien pour le pays, que ce n'est qu'avec défiance que je me lève pour parler sur cette question. Je n'appuie pas le projet dans son entier, car il y a des détails que je n'approuve pas, cependant je crois que la marche suivie par le gouvernement est honnête et sincère. Mais quelle a été la marche suivie par l'opposition sur cette matière ? Je n'ai aucune hésitation à dire quelle a été des plus fautiveuses. Elle a non seulement parlé contre la question, mais encore elle a eu recours à tous les expédients pour embarrasser l'administration et retarder, ou faire manquer le règlement de la question. Mais pourquoi en venir aux antécédents des hon. députés et avoir recours à des réminiscences ? Prenons le vote sur le sujet, d'après un juste motif. (Ecoutez ! écoutez !)

J'ai toujours été en faveur d'un semblable projet, même avant que la guerre américaine eût éclaté. J'ai convoqué plusieurs assemblées dans mon comté, où toutes espèces d'opinions politiques ont été exprimées, mais je n'ai pas entendu une seule parole contre une union des provinces de l'Amérique britannique du Nord. Une telle union favoriserait notre prospérité, nous rapprocherait davantage des provinces maritimes et tendrait ainsi à éliminer notre union avec la Grande-Bretagne elle-même. Elle nous donnerait un surcroît d'importance comme peuple de même qu'une position nationale d'une grande valeur. Au lieu d'être cinq ou six petites provinces, nous ne formerions, sous la confédération, qu'un pays vaste et prospère, qui offrirait une attraction telle, qu'elle attirerait un plus grand courant d'immigration qu'il ne s'en est jamais vu sur nos bords. Unions nous avec les provinces maritimes et construisons un chemin de fer intercolonial, afin d'avoir, vers l'océan, pour toutes les saisons de l'année, une voie qui nous soit propre, sans être obligés de dépendre des États-Unis, pour cette communication. L'adoption du projet ne fait qu'indiquer le commencement d'autres grands travaux, tels que l'élargissement de nos canaux et l'ouverture du territoire du nord-ouest, — entreprises qui nous procureraient les plus grandes avantages nationaux. (Ecoutez ! écoutez !)

Pour ce qui est de l'abrogation du traité de réciprocité avec les États-Unis, une telle marche n'est pas une aussi grande calamité qu'on l'a cru. Cela n'abîmerait pas le Canada. De fait, dans le cours de l'année dernière, le commerce du pays avec les États-Unis en conséquence de la différence entre le cours monétaire des États-Unis et le nôtre, n'a pas été aussi considérable qu'auparavant. Réellement, la perturbation du cours monétaire a presque équivalu à une abrogation de commerce. Le commerce de bois avec les États-Unis a été presque complètement arrêté.

L'Union des provinces de l'Amérique Britannique Anglaise et l'ouverture d'une communication avec l'océan, à travers le territoire Britannique tendrait à placer le Canada sur un plus grand pied d'égalité avec les États-Unis qui, alors, ne rappelleraient pas le traité, puisque le dommage en retomberait sur eux-mêmes. En voyant que le Canada peut exister sans les facilités que lui procurent les États-Unis, ces derniers ne seraient plus disposés à poursuivre une marche, que notre position de dépendance actuelle les engage à suivre. Je préférerais une union législative à une union fédérale, car la première concentrerait le pouvoir de toutes les provinces sous un seul chef, consoliderait la puissance anglaise sur ce continent, serait moins dispendieuse qu'une union fédérale, avec des législatures locales. Mais, malheureusement, nous n'accepterions pas une union législative, nous sommes forcés d'adopter celle qui nous paraît la meilleure ensuite. Puis, outre les avantages matériels et gouvernementaux, nous nous trouverions placés dans une position infiniment supérieure, sous le rapport des défenses. (Ecoutez, écoutez.) J'ai la confiance que ce projet sera adopté, et que nous deviendrons une nation dont nos descendants auront raison d'être fiers. (Applaudissements.)

M. CARTWRIGHT. — Les hon. membres de l'opposition affectent d'avoir découvert que le projet maintenant devant la chambre ne doit pas être un lien d'union entre les provinces, mais, en réalité, est une pure ruse de la part des ministres, dans le but de se maintenir au pouvoir. Une accusation d'une nature attaquable non-seulement l'honneur et le caractère des honorables ministres, mais encore de ceux qui les appuient. C'est pourquoi, j'aurais quelques remarques à faire sur les événements qui ont engagé nos principaux hommes à en venir au projet actuel et à le soumettre à l'approbation de la chambre. Les circonstances sous lesquelles ce projet a été conçu sont encore toutes fraîches dans l'esprit de tous. On ne pouvait guère espérer que les auteurs du projet eussent pu voir, en si peu de temps, leurs efforts obtenir un tel succès. Loin d'avoir eu une précipitation induite dans cette matière, notre gouvernement semble avoir agi en anticipation du vœu du peuple de ce pays, qui était familier avec l'idée de la confédération et sentait l'importance d'une telle union depuis un certain nombre d'années. Les opposants de la confédération ont prétendu qu'il n'y avait pas de nécessité de mettre ce projet à exécution; mais lorsque dans le cours d'une année nous avons vu la formation de trois gouvernements différents, les grandes difficultés sectionnelles et financières qu'ils nous ont trouvées, et d'autres difficultés encore, on ne peut maintenant que la prudence dictait une continuation du même ordre de choses, et nous devons admettre que c'est été le comble de la folie, de la part des chefs de parti, en cette chambre, que de ne pas avoir enseveli dans l'oubli leur hostilité personnelle et en être venu à quelque entente pour mettre un terme à ce qui avait nu à nos pays pendant si longtemps.

Loin de les accuser d'avoir trop hâté l'affaire, je crois que le temps est pleinement arrivé où quelque changement doit être adopté, et que les deux partis représentés dans l'administration méritent beaucoup d'éloge pour s'être combinés ensemble, afin de nous tirer des difficultés dont souffrait le pays depuis de longues années.

Le bon effet de cette union des partis se fera sentir pendant longtemps et tendra à éloigner des luttes politiques, ces éléments de préjugés, de haine et d'aigreur qui n'ont que trop longtemps caractérisé les luttes de nos hommes publics. Y a-t-il quelque chose qui puisse nous protéger contre les inconvénients de la position dont nous venons de nous tirer et nous engager à y retourner ? Serait-il agréable pour nous de nous trouver encore sous l'effet des désavantages qui, durant les dernières années, ont retardé le progrès de la province, tels que nos grands déficits annuels, le détournement des émigrants de nos rives pour aller aux États-Unis, notre condition sans défense, etc.

J'approuve la confédération et il n'y a pas raison de craindre aucun des maux que l'on a prétendu devoir en découler. Nous avons plusieurs raisons de donner un appui cordial au projet. Le gouvernement général se trouvant avoir un contrôle absolu sur la bourse publique et sur la force militaire, je ne pense pas qu'aucun des pouvoirs donnés aux législatures locales, puisse donner lieu à des inconvénients. Nous avons coupé court à toute question de droits d'État qui eussent pu surgir et causer de l'embarras à nos descendants. (Ecoutez ! écoutez !)

En dépit de toutes les difficultés et des dangers qui nous entourent, comme habitants de colonies, nous pouvons poursuivre notre carrière avec beaucoup d'avantage. D'autres nations accumulées chez nous des capitaux et des ressources pour notre profit. Le moment actuel est bien le plus favorable pour effectuer le projet d'union. Nous ne pourrions jamais peut-être nous trouver dans des circonstances plus favorables, en ce qui concerne les sentiments de nos amis des autres provinces. Nous ne pourrions jamais, à l'avenir, recevoir le même appui chaleureux de la part de la mère-patrie. Jamais, peut-être, un tel projet pourrait nous être de nouveau proposé par des hommes possédant la confiance du pays à un aussi haut degré que les messieurs qui occupent, en ce moment, les bancs de la trésorerie.

Il n'y a que peu de temps encore, la province du Canada était une colonie pauvre, sans valeur et sans influence, et ne pouvait faire entendre sa voix en Europe, qu'en ayant recours à la rébellion. Mais maintenant, il ne nous faut plus que faire un pas pour nous trouver placés presque sur un pied d'égalité avec les plus puissantes nations et nous donner une position et une influence importante. Si la constitution est accomplie le plan si noblement commencé, il aura mérité le respect et la gratitude de tous ceux qui porteront le nom de « Canadiens. » (Bruit d'applaudissements.)

Mardi, 14 mars 1865.

Après la présentation des requêtes et les affaires de routine.

M. PERRAULT présente un rapport du comité sur les écoles d'instruction spéciale. Les membres de la Chambre se rendent ensuite auprès de Son Excellence le gouverneur général, pour lui présenter l'adresse sur la confédération.

A leur retour, M. le président informe la Chambre qu'il a lu à Son Excellence la réponse suivante :

« J'ai appris avec beaucoup de satisfaction que vous aviez adopté une adresse à Sa Majesté, demandant qu'il lui plaise de faire soumettre au gouvernement impérial, une mesure ayant pour objet l'union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord; et j'aurais beaucoup de plaisir à la transmettre à Son Excellence d'État, afin qu'elle soit soumise à la Reine. » (Applaudissements.)

L'hon. M. GALT, met devant la Chambre un message de Son Excellence, transmettant les estimés requis pour le service public, pour l'année finissant le 30 juin 1865, et pour le premier quartier financier de l'armée finissant en 1866, conformément aux dispositions de l'acte d'union.

M. le président lit les estimés qui sont comme suit :

Pour l'accomplissement de divers services du gouvernement, pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, pour ce qui reste de l'année financière, finissant le 30 juin 1865, et pour le premier quartier de l'année finissant le 30 juin 1866..... \$2,000,000

Pour les défenses permanentes du pays..... 1,000,000

L'hon. M. GALT propose que les estimés soient référés au comité des subsides. — Adopté.

Les bills suivants sont lus une troisième fois, et présentés par l'hon. M. CARTIER :

Bill pour amender l'acte incorporant la Société de l'Union de Saint-Pierre de Montréal;

Bill pour amender l'acte incorporant la Société de l'Union de Saint-Jacques de Montréal;

Bill pour incorporer l'union de St. Roch de Montréal;

Bill pour amender l'acte incorporant la société de l'union de St. Joseph de Montréal.

Bill pour amender la 27ème Victoria, chap. 30, concernant la nomination des magistrats dans les parties rouillées de la province.

Subsides.

L'hon. M. GALT propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. STREET occupe le fauteuil.

L'hon. M. GALT dit qu'en proposant l'adoption des deux résolutions qui renferment les estimés qu'il a présentés par le message de Son Excellence, il croit nécessaire de donner des explications sur les causes qui ont engagé le gouvernement à demander la votation de subsides, sous cette forme particulière. Je ne me propose pas, continue l'hon. monsieur, de faire un exposé financier complet. Un tel exposé sera plus en son lieu devant le comité des voix et moyens, où il sera désirable que je donne des informations au sujet des revenus et des ressources de la province. Mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire, en cette occasion, d'en venir à cette partie du sujet. Je me bornerai donc aux deux résolutions qui sont devant la Chambre et m'occuperai d'abord du vote de deux millions pour le service qui reste de 1864 et pour celui de 1865.

Je dirai que le gouvernement, en soumettant ces estimés, n'a eu en vue que la dépense ordinaire, avec les exceptions que je vais signaler. Le gouvernement a compris qu'il ne serait pas convenable de demander l'autorité à la Chambre pour dépenser cette somme considérable pour des objets qui n'ont pas été jusqu'ici soumis à la considération et au vote de la Chambre, qui est tel qu'il y a une branche de la dépense, qui est tellement importante, qu'il est convenable que je fasse connaître au comité jusqu'à quel point le gouvernement entend agir : je veux parler de la dépense pour la protection de la frontière, par la force volontaire et pour le maintien d'une force de police sur la frontière.

Cette chambre a déjà voté la somme nécessaire pour maintenir cette force sur la frontière jusqu'au 1er mai prochain. C'est l'opinion du gouvernement que le maintien d'une force volontaire et une force de police seront encore requises après le 1er mai. C'est pourquoi le gouvernement a cru devoir inclure cette dépense, pour jusqu'au 1er juillet et pour les trois mois suivants. Je dois ajouter, en même temps, qu'à moins qu'il n'y eût des événements inattendus, la totalité de ces forces ne sera pas requise. Il ne serait pas convenable, cependant, de laisser le parlement se séparer sans en obtenir l'autorité nécessaire pour des cas d'urgence. (Ecoutez, écoutez.)

La somme requise pour cet fin, en addition à ce qui a déjà été voté en comité, est de \$350,000. Cela forme partie des deux millions, et c'est ce que nous nous proposons, de retenir pour le paiement de la force des frontières, depuis le 1er mai jusqu'au 30 septembre.

Le reste de l'octroi est pour l'usage ordinaire

du gouvernement civil. Le seul item d'une nature extraordinaire que le gouvernement a en contemplation, est une petite somme de \$5000 pour pourvoir à ce que la province soit représentée à l'exposition qui doit avoir lieu à Dublin. D'après un arrangement entre le gouvernement et la Chambre, lors de la dernière session, il a été convenu qu'aucun vote, en faveur des institutions de charité ne serait demandé avant que toutes les informations s'y rattachant eussent été soumises à la Chambre. Le gouvernement a cru devoir différer la demande d'autorité pour payer ces sommes jusqu'à la prochaine réunion du parlement. Ceci apportera quelques délais dans le paiement de ces sommes qui sont généralement payées en juillet. Si pour une cause ou pour une autre, la Chambre manquait de se réunir en juillet, ces délais seraient en conséquence prolongés. Cependant, le gouvernement espère que le parlement pourra se réunir avant l'expiration de l'année fiscale.

L'hon. M. HOLTON. — Et l'octroi supplémentaire pour l'éducation ?

L'hon. M. GALT. — La même remarque s'applique à l'éducation. La même qui se distribue sous l'autorité d'un certain statut sera sans doute payée, mais il y a aussi une somme qui est votée annuellement pour le soutien de l'éducation supérieure, dans le Haut et dans le Bas-Canada. C'est le paiement de cette dernière somme qui sera différé jusqu'à la prochaine réunion du parlement.

L'hon. M. DORION. — Les hôpitaux et les institutions de charité ont-ils été payés pour jusqu'au 30 juin prochain ?

L'hon. M. GALT. — Ces établissements ont été payés pour l'année courante. Mais les sommes dont je parle appartiennent aux budgets pour l'année commençant au 1er juillet prochain. Nous croyons qu'ils seront payés en juillet, mais, en conséquence des engagements pris avec la chambre, comme je viens de le dire, le gouvernement ne se propose pas d'inclure ces items dans le vote de crédit général.

L'hon. M. HOLTON. — L'hon. monsieur a mentionné la somme réunie pour la milice et la police; aurait-il la bonté de nous faire connaître ces montants séparément ?

L'hon. M. GALT. — Je n'ai parlé que du montant destiné à la milice. Pour la police, l'on estime qu'il faudra \$25,000 pour le coût du service sous le traité d'extradition. Il y a aussi un estimé de \$42,000 pour la police secrète. (A continuer.)

Nouvelles de la guerre.

(Par voie télégraphique.)

Les journaux de Richmond rendent ainsi compte de la récente victoire des confédérés dans la Caroline du Sud :

« *Quartiers Généraux*, 10 mars. — Le général Hampton a attaqué le général Kilpatrick au jour, ce matin, et l'a chassé hors de son camp, lui prenant canons, fourgons, chevaux et plusieurs centaines de ses troupes, ainsi qu'un grand nombre de nos hommes qu'il tenait en captivité. Nous n'avons pu transporter les canons à défaut de chevaux. Plusieurs de nos ennemis sont restés sur le champ de bataille, morts ou blessés. »

« Nos pertes sont peu considérables, cependant le lieutenant J. S. King a été tué. »

« R. E. LEE. »

Les choses paraissent décidément meilleures pour nous, dit une autre dépêche du Sud. Pendant les derniers trois jours nous avons appris la nouvelle de deux victoires par nos troupes, une dans la Caroline du Nord, et une dans la Caroline du Sud.

Une autre dépêche, du front de Kingston, N. C., datée du 11, et reçue à New-York, admet que le 8, la division de Hook fit un effort pour tourner le flanc gauche des troupes fédérales, et qu'elle réussit par son audace et sa démarche inattendue, à causer la perte de la plus grande partie de deux régiments qui se trouvaient assaillis par des forces supérieures.

L'aile gauche se défendit jusqu'à l'épuisement des munitions et eut recours à la baïonnette. Pour compenser nos pertes le 12e de cavalerie de New-York captura dans une attaque qu'elle fit, environ 100 prisonniers.

Dans l'après-midi, l'aile droite des fédéraux fut attaquée par les confédérés qui furent repoussés.

Le 9, Malloy regagna sa position et continua de la garder, après avoir subi trois assauts.

Le centre des approvisionnements de Sherman est aujourd'hui à Wilmington. C'est là que lui arrivent tous les secours en provisions de Charleston et de Savannah.

Enfin une dépêche de New-York, d'hier, dit que chaque jour il part de cette cité 1,500 hommes pour le front de l'armée.

Derniers avis d'Europe.

(Par voie télégraphique.)

On a des nouvelles d'Europe jusqu'au 1er mars par le vapeur *Hansa*, arrivé à New-York, hier au soir.

Lord Lyons, s'est trouvé dans la nécessité, pour cause de santé, de résigner la charge de ministre britannique à Washington. Sir Frédéric Bruce a été nommé son successeur.

La Reine a enfin mis un terme à sa réclusion, elle a reçu la Cour le dernier jour de février.

Une dépêche de Turin datée du 26 février, dit que Victor-Emmanuel a annulé tous ceux qui ont pris part à l'événement qui avait précédé son départ de sa ci-devant capitale. Les consolidés ont formé le 28 à Londres, à 88 1/2 et 89.

Le marché aux céréales était peu actif. A Liverpool, le 1er, la farine était peu recherchée et le prix en était nominal.

FAITS DIVERS.

Nous apprenons qu'une enquête a été faite à propos de l'assaut commis, il y a quelque temps, par plusieurs individus, à Saint-Sauveur, dans la maison d'un nommé Dubuc, et dont nous avons donné des détails dans le *Journal*. Plusieurs témoignages ont été entendus, mais aucun d'eux n'a été de nature à pouvoir mettre les autorités sur les traces des coupables.

Une cause d'une nature toute particulière a été plaidée, la semaine dernière, à Montréal, devant la Cour des Sessions Trimestrielles. Charles L. de LaMer était accusé d'avoir contrefait une marque de commerce connue sous le nom de « *Sozodont odoriférant*, » (fragrant odorant) qui est la propriété de MM. Hall et Buckle, de New-York. Il était accusé d'avoir contrefait la dite marque du commerce avec l'intention de tromper le public, et aussi de s'être frauduleusement servi de cette marque. La poursuite a prouvé la contrefaçon d'une manière complète. La défense a prétendu que la marque du commerce aurait dû être enregistrée et qu'il n'existait aucune preuve qu'elle l'eût été. Elle a aussi prétendu que l'offense tombait sous le coup d'un statut spécial, et n'était pas punissable par la loi commune. La poursuite a soutenu, de son côté, qu'une personne qui violait un statut commettait un délit punissable par la loi commune, et la Cour a dé-

cidé que la première accusation ne pouvait être soutenue. La défense a prétendu de plus qu'il n'avait pas été prouvé suffisamment que la marque du commerce fut une propriété privée, même aux États-Unis, et que, conséquemment, les deux accusations tombaient d'elles-mêmes, si l'on ne pouvait prouver la propriété de cette marque. Le jury, sans sortir de la Cour, a rendu un verdict de culpabilité contre le défendeur sur la seconde accusation.

— L'on est en ce moment en train de faire des impressions, à Washington, cotera, cette année, \$2,000,000.

— La cité de New-York a vu 20 suicides se commettre dans son sein, dans le cours de janvier dernier.

— A un mariage contracté dernièrement parmi la classe opulente, à New-York, les présents de noce étaient évalués à \$30,000.

— Une femme nommée Kate Gorman, frisonne de profession, a été arrêtée à New-York, il y a quelques jours, prétendant avoir réalisé, depuis qu'elle pratique le vol, un montant de plus de \$20,000. Elle n'est âgée que de 24 ans et a commencé à se livrer à sa coupable industrie dès l'âge de quatorze ans.

— Il paraît que les importations, à Nassau, qui est une des îles Lucayes, particulièrement fréquentées par les courtiers de blocus, se sont élevées de \$274,585, en 1861, à \$4,295,316, en 1863. La valeur des terrains, dans la cité et les faubourgs, s'est élevée de 300, à 400 par 100, et, dans des endroits d'affaires, elle s'est élevée même davantage. Cette île peut s'étendre, d'un moment à l'autre, à revenir à son ordre de choses primitif.

ABSENT POUR CAUSE MAJEURE. — On trouve dans une correspondance de Thurgovie, l' anecdote originaire suivante :

Les autorités du canton viennent de procéder au recensement général de la population. La commune de Salenstein, qui avait obtenu les prérogatives de la bourgeoisie au prince Louis-Napoléon, alors exilé, a réclamé le droit de maintenir son nom sur les nouvelles listes décennales. Seulement, on a écrit dans la colonne consacrée aux observations : « Absent pour cause majeure. »

— Lord Hamilton, personnage très singulier, étant ivre dans une hôtellerie d'Angleterre, avait tué un des garçons et était resté sans savoir ce qu'il avait fait. L'aubergiste arriva tout effrayé et lui dit :

— Milord, savez-vous que vous avez tué ce garçon ?

